

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 898

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances, Mme Bonnivard,
Mme Genevard, M. Cordier, M. Cinieri, M. Door et M. Saddier

ARTICLE 33 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à reporter d'un an l'entrée en vigueur de la disposition.